

CUEC

GUIDE DE TÉLÉVERSEMENT DES DOCUMENTS

LE SITE DE TÉLÉVERSEMENT DES DOCUMENTS COMPORTE CINQ ÉTAPES OBLIGATOIRES

ÉTAPE	ACTION REQUISE DE LA PART DU DEMANDEUR
Étape 1 : Renseignements d'identification	<ol style="list-style-type: none">1. Nom de l'institution financière auprès de laquelle la demande d'admission au CUEC a été faite2. Numéro d'entreprise à neuf chiffres de l'ARC (pour en savoir plus, consulter ce site)
Étape 2 : Soumission initiale ou demande soumise à nouveau	<ol style="list-style-type: none">1. Confirmation du statut de la demande, à savoir s'il s'agit ou non d'une première demande soumise sur le site application-demande.ceba-cuec.ca
Étape 3 : Dépenses non reportables admissibles prévues pour 2020	<ol style="list-style-type: none">1. Dépenses non reportables admissibles prévues pour 2020 dans des catégories précises2. Montant du financement reçu ou attendu dans le cadre des programmes d'aide liés à la COVID-19 du gouvernement du Canada pour aider à compenser les dépenses non reportables admissibles de 2020
Étape 4 : Téléversement des documents	<ol style="list-style-type: none">1. Téléversement des documents (factures, ententes) attestant que les dépenses non reportables admissibles dépassent 40 000 dollars canadiens pour 2020
Étape 5 : Examen et envoi des documents	<ol style="list-style-type: none">1. Examen et acceptation de la déclaration juridique2. Confirmation que les documents téléversés sur le site attestent de dépenses non reportables admissibles de plus de 40 000 dollars canadiens

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION

ÉTAPE 2: SOUMISSION INITIALE OU DEMANDE SOUMISE À NOUVEAU

ÉTAPE 3 : DÉPENSES NON REPORTABLES ADMISSIBLES PRÉVUES POUR 2020

ÉTAPE 4 : TÉLÉVERSEMENT DES DOCUMENTS

ÉTAPE 5 : EXAMEN ET ENVOI DES DOCUMENTS



Étape 1: Renseignements d'identification

Veillez fournir les renseignements suivants:

1. Après de quelle institution financière avez-vous soumis votre demande pour le CUEC?:

2. Quel est votre numéro d'entreprise de l'ARC (9 chiffres)?:

En utilisant ce formulaire, vous acceptez notre [politique de confidentialité](#)

Précisions utiles

- Sélectionnez l'institution financière à laquelle vous avez envoyé votre demande d'admission au CUEC.
- Ayez en main votre numéro d'entreprise à neuf chiffres de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Combinaison unique de neuf chiffres, le numéro d'entreprise est l'identificateur standard des entreprises au Canada. Chaque entreprise ou personne morale a son propre numéro, et toutes les entreprises inscrites auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) doivent en avoir un – cliquez [ici](#) pour en savoir plus.

ÉTAPE 2 : SOUMISSION INITIALE OU DEMANDE SOUMISE À NOUVEAU

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS
D'IDENTIFICATION

ÉTAPE 2: SOUMISSION INITIALE
OU DEMANDE SOUMISE À
NOUVEAU

ÉTAPE 3 : DÉPENSES NON
REPORTABLES ADMISSIBLES
PRÉVUES POUR 2020

ÉTAPE 4 : TÉLÉVERSEMENT DES
DOCUMENTS

ÉTAPE 5 : EXAMEN ET ENVOI DES
DOCUMENTS

Étape 2: Soumission initiale ou demande soumise à nouveau

Est-ce la première fois que vous téléversez des documents sur le site du CUEC?

- Oui, c'est la première fois que j'utilise le site du CUEC pour téléverser des documents
- Non, j'ai déjà utilisé le site du CUEC pour téléverser des documents

Précédent

Suivant

En utilisant ce formulaire, vous acceptez notre [politique de confidentialité](#)

Précisions utiles

- Si vous avez dûment rempli le formulaire et l'avez déjà envoyé, veuillez répondre par la négative. Cependant, si vous n'avez que partiellement rempli le formulaire, vous devez répondre « oui » à la question posée.
- Si vous répondez par la négative, n'oubliez pas de téléverser à l'étape 4 les documents attestant que les dépenses non reportables admissibles dépassent 40 000 dollars canadiens.

ÉTAPE 3 : DÉPENSES NON REPORTABLES ADMISSIBLES PRÉVUES POUR 2020

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS
D'IDENTIFICATION

ÉTAPE 2: SOUMISSION INITIALE
OU DEMANDE SOUMISE À
NOUVEAU

ÉTAPE 3 : DÉPENSES NON
REPORTABLES ADMISSIBLES
PRÉVUES POUR 2020

ÉTAPE 4 : TÉLÉVERSEMENT DES
DOCUMENTS

ÉTAPE 5 : EXAMEN ET ENVOI DES
DOCUMENTS

Étape 3: Dépenses non reportables admissibles prévues pour 2020
Veuillez inscrire vos dépenses non reportables admissibles prévues et tout financement que vous avez reçu ou prévoyez recevoir d'ici le 31 décembre 2020 dans le cadre du programme de réponse à la COVID-19 du gouvernement du Canada.

À combien s'élèvent vos dépenses non reportables admissibles prévues pour 2020?

Veuillez consulter la liste des catégories en cliquant sur le bouton d'aide à droite.

Quel montant de financement avez-vous reçu ou prévoyez-vous recevoir d'ici le 31 décembre 2020 au titre d'un autre programme fédéral d'intervention contre la pandémie de COVID-19? (Laissez ce champ vide s'il est sans objet.)

Veuillez consulter la liste des programmes en cliquant sur le bouton d'aide à droite

[Précédent](#) [Suivant](#)

En utilisant ce formulaire, vous acceptez notre [politique de confidentialité](#)

Précisions utiles

- Catégories de dépenses non reportables admissibles :
 - Salaires et autres dépenses d'emploi liées à des tiers indépendants (autonomes);
 - Loyer/location – biens immobiliers utilisés à des fins professionnelles;
 - Loyer/location – biens d'équipement utilisés à des fins professionnelles;
 - Frais liés à l'assurance;
 - Impôt foncier;
 - Services téléphoniques et services publics (gaz naturel, pétrole, électricité, eau et Internet) utilisés à des fins professionnelles;
 - Paiements réguliers du service de la dette;
 - Dépenses engagées au titre d'accords avec des entrepreneurs indépendants et frais liés aux licences, autorisations et permissions nécessaires aux activités de l'emprunteur;
 - Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur.
- Exemples de programmes d'aide liés à la COVID-19 du gouvernement du Canada :
 - Subvention salariale d'urgence du Canada
 - Subvention salariale temporaire de 10 %
 - Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial
 - Fonds d'aide et de relance régionale
 - Futurpreneur Canada
 - Fonds de soutien aux entreprises du Nord
 - Subvention aux pêcheurs
 - Mesures d'aide aux entreprises autochtones
 - Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) de 250 millions de dollars lié à la COVID-19

ÉTAPE 4 : TÉLÉVERSEMENT DES DOCUMENTS

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION

ÉTAPE 2: SOUMISSION INITIALE OU DEMANDE SOUMISE À NOUVEAU

ÉTAPE 3 : DÉPENSES NON REPORTABLES ADMISSIBLES PRÉVUES POUR 2020

ÉTAPE 4 : TÉLÉVERSEMENT DES DOCUMENTS

ÉTAPE 5 : EXAMEN ET ENVOI DES DOCUMENTS

Étape 4: Téléversement des documents

Veuillez télécharger tous les documents pertinents prouvant que vos dépenses non reportables admissibles en 2020 seront supérieures à 40 000 CAD. Donnez des précisions au sujet des documents téléchargés : type de dépense, type de document, fréquence et date. À noter que vos dépenses annuelles prévues en 2020 pour chaque document seront calculées automatiquement : montant de la dépense multiplié par la fréquence de paiement.

2020 Document de frais non reportables #1

Sélectionner le type de dépense | Sélectionner le type de document | Fréquence des paiements

À combien s'élèvent les dépenses (selon la périodicité indiquée)? | Dépenses (annuelles) prévues en 2020 | Date de fin de l'accord

\$ 0.00 | \$ 0.00 | Choisissez la date

Téléversement de fichiers:
Choose a file

Ajouter une dépense | Supprimer les dépenses antérieures

Dépenses (annuelles) prévues en 2020

\$ 0.00

Le montant total des dépenses non reportables admissibles en 2020 doit être supérieur à 40 000 CAD

Précédent | Suivant

Précisions utiles*

- Sélectionnez la fréquence des dépenses et inscrivez-en le montant (selon la fréquence choisie).
- Le formulaire calculera automatiquement vos dépenses non reportables admissibles prévues pour 2020 en multipliant la fréquence de vos paiements par leur montant.
- Assurez-vous que tous les documents téléversés portent sur des sommes dépensées ou à dépenser en 2020.
- Téléversez des documents prouvant que vos dépenses non reportables admissibles pour 2020 dépassent 40 000 dollars canadiens. Vous ne pourrez procéder à la prochaine étape sans téléverser des dépenses non reportables admissibles prévues pour 2020 supérieures à 40 000 \$. Vous pouvez faire le suivi du total des dépenses non reportables admissibles prévues pour 2020 à l'aide de la calculatrice qui se trouve au bas de la page.

*Voir l'annexe pour les exigences détaillées en matière de téléversement de documents

CALCUL DE VOS DÉPENSES NON REPORTABLES ADMISSIBLES PRÉVUES

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS
D'IDENTIFICATION

ÉTAPE 2: SOUMISSION INITIALE
OU DEMANDE SOUMISE À
NOUVEAU

ÉTAPE 3 : DÉPENSES NON
REPORTABLES ADMISSIBLES
PRÉVUES POUR 2020

ÉTAPE 4 : TÉLÉVERSEMENT DES
DOCUMENTS

ÉTAPE 5 : EXAMEN ET ENVOI DES
DOCUMENTS

EXEMPLE DE FACTURE D'ACCÈS INTERNET

ENTREPRISE D'ACCÈS INTERNET ABC

PAIEMENT DÛ LE 15 FÉVRIER 2020

EXEMPLE

Facture précédente

Solde de la facture précédente	153.75 \$
Payments - 29 jan - Merci	cr 153.75 \$
Ajustements	0.00 \$
Solde impayé	0.00 \$

Facture courante

Solde impayé	0.00 \$
Vos services Bell	141.54 \$
Taxes	21.20 \$
Solde à payer <small>Veuillez payer d'ici 20 février, 2015</small>	162.74 \$

DEMANDE D'ADMISSION AU CUEC

2020 Document de frais non reportables #1

? Services publics – Internet

À combien s'élèvent les dépenses (selon la périodicité indiquée)? Dépenses (annuelles) prévues en 2020 Date du paiement de la facture ou du compte

CALCUL DES DÉPENSES NON REPORTABLES ADMISSIBLES PRÉVUES POUR 2020

- a La fréquence de la facture d'accès Internet est **mensuelle**.
- b Le montant de la facture téléversée est de **162,74 \$**.
- c Le formulaire en ligne **calcule la dépense non reportable admissible prévue pour l'année** en multipliant la fréquence (mensuelle) de la facture par son montant (162,74 \$), ce qui donne **1 952,88 \$** (12 mois × 162,74 \$).

La somme de toutes les dépenses non reportables admissibles pour 2020 téléversées à l'étape 4 sera affichée au bas de la page.

CALCUL DE VOS DÉPENSES NON REPORTABLES ADMISSIBLES PRÉVUES

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION

ÉTAPE 2: SOUMISSION INITIALE OU DEMANDE SOUMISE À NOUVEAU

ÉTAPE 3 : DÉPENSES NON REPORTABLES ADMISSIBLES PRÉVUES POUR 2020

ÉTAPE 4 : TÉLÉVERSEMENT DES DOCUMENTS

ÉTAPE 5 : EXAMEN ET ENVOI DES DOCUMENTS

EXEMPLE DE BAIL

EXEMPLE

C DURÉE DU BAIL (art. 1851 C.c.Q.)

Bail à durée fixe

• Ce bail a une durée de cinq ans commençant le 01 / Janvier / 2020
et se terminant le 31 / Décembre / 2024 .

D LOYER (art. 1903 et 1904 C.c.Q.)

Le loyer est payable par versements égaux ne dépassant pas 1 mois de loyer, sauf le dernier versement qui peut être moins élevé. Le propriétaire ne peut exiger aucune autre somme d'argent du locataire (exemple : dépôt pour les clés).

• Le loyer est de 3,500\$ \$ par mois par semaine
autre 210,00 , pour un total de 210,00 \$, pour toute la durée du bail (si celui-ci est à durée fixe).

DEMANDE D'ADMISSION AU CUEC

2020 Document de frais non reportables #1

? Loyer / Bail – Immobilier	Contrat de Location	Chaque mois a
À combien s'élèvent les dépenses (selon la périodicité indiquée)?	Dépenses (annuelles) prévues en 2020	Date de fin de l'accord
\$ 3,500 b	\$ 42,000.00 c	2024-12-31

CALCUL DES DÉPENSES NON REPORTABLES ADMISSIBLES PRÉVUES POUR 2020

- a** Le bail indique une fréquence de paiement **mensuelle**.
- b** Le montant dû chaque mois est de **3 500 \$**.
- c** Le formulaire en ligne **calcule la dépense non reportable admissible prévue pour l'année** en multipliant la fréquence (mensuelle) de la facture par son montant (3 500 \$), ce qui donne **42 000 \$** (12 mois × 3 500 \$).

La somme de toutes les dépenses non reportables admissibles pour 2020 téléversées à l'étape 4 sera affichée au bas de la page.

ÉTAPE 5 : EXAMEN ET ENVOI DES DOCUMENTS

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS
D'IDENTIFICATION

ÉTAPE 2: SOUMISSION INITIALE
OU DEMANDE SOUMISE À
NOUVEAU

ÉTAPE 3 : DÉPENSES NON
REPORTABLES ADMISSIBLES
PRÉVUES POUR 2020

ÉTAPE 4 : TÉLÉVERSEMENT DES
DOCUMENTS

ÉTAPE 5 : EXAMEN ET ENVOI DES
DOCUMENTS

The screenshot shows a web form titled "Étape 5: Examen et envoi des documents". Below the title is the instruction "Veuillez lire et accepter la déclaration ci-dessous avant de transmettre vos documents". There is a blue button labeled "Voir les mentions légales" and a red warning text: "Veuillez accepter les conditions d'utilisation pour pouvoir soumettre votre demande". A checkbox is present with the text: "En cochant cette case, je conviens que j'ai téléversé tous les documents nécessaires pour démontrer que mes dépenses non reportables admissibles en 2020 s'établissent à plus de 40 000 \$ CAD". Below this is a blue "Précédent" button. A reCAPTCHA widget is displayed with the text "Je suis un humain" and the reCAPTCHA logo. At the bottom of the form is a large blue "Soumettre" button. A footer note reads: "En utilisant ce formulaire, vous acceptez notre politique de confidentialité".

Précisions utiles

- Veuillez lire la Déclaration juridique et cocher la case pour confirmer que vous avez lu, et que vous acceptez, toutes les modalités.
- Assurez-vous que les documents téléversés attestent de dépenses non reportables admissibles de plus de 40 000 dollars canadiens pour 2020.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TÉLÉVERSEMENT DE DOCUMENTS

DOCUMENTS ACCEPTABLES

CATÉGORIES DE DÉPENSES	DOCUMENTS ACCEPTABLES (LISTE NON EXHAUSTIVE)
Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)	<input type="checkbox"/> Talon de paye <input type="checkbox"/> Contrat de travail
Loyers ou paiements liés à la location de biens immobiliers utilisés à des fins commerciales	<input type="checkbox"/> Contrat de location ou bail <input type="checkbox"/> Facture
Loyers ou paiements liés à la location de biens d'équipement utilisés à des fins commerciales	<input type="checkbox"/> Contrat de location ou bail <input type="checkbox"/> Facture
Coûts liés aux assurances	<input type="checkbox"/> Police ou contrat d'assurance
Impôt foncier	<input type="checkbox"/> Comptes d'impôt foncier
Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)	<input type="checkbox"/> Contrat ou accord <input type="checkbox"/> Facture
Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu	<input type="checkbox"/> Contrat de prêt ou de financement <input type="checkbox"/> Facture * À l'exclusion des relevés de carte de crédit
Frais engagés aux termes de conventions conclues avec des contractants indépendants et les frais exigés afin de conserver les licences, les autorisations ou les permissions nécessaires à l'exercice des activités de l'emprunteur	<input type="checkbox"/> Contrat ou accord <input type="checkbox"/> Facture
Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur	<input type="checkbox"/> Entente de paiement des matériaux <input type="checkbox"/> Facture d'aliments pour le bétail













RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Les pièces justificatives servent à attester des dépenses non reportables admissibles de 2020 qui dépassent 40 000 \$ et que l'entreprise était tenue, juridiquement ou contractuellement, de payer en date du 1^{er} mars 2020. Pour qu'un document soit considéré comme valable, il doit contenir au minimum ce qui suit :

- Nom de l'emprunteur** – Nom de l'entreprise
- Contrepartie** – Nom de la contrepartie participant à l'accord ou à la transaction (ex. : propriétaire)
- Renseignements sur la contrepartie** – Adresse et numéro de téléphone (le cas échéant)
- Date** – Date à laquelle l'obligation à payer en 2020 a été contractée (1^{er} mars 2020 ou avant)
- Montant** – Valeur en dollars de la dépense non reportable
- Catégorie de dépense** – Description du type de dépenses conforme à la catégorie de dépenses admissibles sélectionnée

TYPES DE DOCUMENTS NON ACCEPTÉS

Les critères d'admissibilité au CUEC ont été établis par le gouvernement. Les types de documents suivants ne sont pas jugés des preuves valables de dépenses non reportables admissibles pour 2020 au titre du CUEC :

-  États financiers (p. ex.: état des résultats, compte de profits et pertes)
-  Factures à payer avant le 1er janvier 2020
-  Factures d'entrepreneurs indépendants dont la date est postérieure au 1er mars 2020
-  Documents manuscrits (p. ex.: factures manuscrites, reçus pour le versement d'un loyer)
-  Transactions bancaires ou relevés de compte
-  Images de chèques
-  Devis ou propositions
-  Reçus pour le paiement de cartes
-  T4 Sommaire des années précédentes
-  T5018 Sommaire
-  Avis de paiement de l'ARC
-  Avis de paiement de TPS/TVH

SALAIRES ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À L'EMPLOI VERSÉS À DES TIERS INDÉPENDANTS (SANS LIEN DE DÉPENDANCE)

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Talon de paye

Bulletin fournissant des détails sur la paie de l'employé, notamment le salaire, l'impôt et les autres retenues. Le bulletin de paie doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom de l'entreprise et de l'employé,
- période de paie en 2020,
- salaire et montant des retenues

Pour être admissible, le bulletin de paie téléversé doit être daté de 2020.

Contrat de travail

Contrat définissant les modalités de la relation d'emploi entre l'employeur et l'employé, notamment les droits, les obligations et les restrictions de toutes les parties. Le contrat de travail doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom de l'entreprise et de l'employé ou employé contractuel,
- date (durée de l'emploi),
- salaire ou montant des dépenses liées à l'emploi

Pour être admissible, le contrat de travail téléversé doit être antérieur au 1er mars 2020, et sa date de fin ne doit pas précéder le 1er janvier 2020.

LOYERS OU PAIEMENTS LIÉS À LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS UTILISÉS À DES FINS COMMERCIALES

Voir ci-après pour en obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Contrat de location

Contrat entre le propriétaire et le locataire qui définit la compensation financière devant être remise au titre du droit d'exploiter une entreprise sur la propriété. Le contrat de location doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom et coordonnées du propriétaire et de l'entreprise,
- adresse de la propriété ou de l'immeuble,
- durée de l'occupation,
- loyer

Pour être admissible, le contrat de location téléversé doit être antérieur au 1er mars 2020, et sa date de fin ne doit pas précéder le 1er janvier 2020.

Facture de location

Facture confirmant le montant à payer par le locataire au propriétaire ou au gestionnaire de la propriété. La facture de location doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom et coordonnées de l'entreprise et du propriétaire ou gestionnaire de la propriété,
- adresse de l'immeuble,
- date du paiement,
- montant payé

Pour être admissible, la facture de location téléversée doit être datée de 2020.

LOYERS OU PAIEMENTS LIÉS À LA LOCATION DE BIENS D'ÉQUIPEMENT UTILISÉS À DES FINS COMMERCIALES

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Contrat de location

Contrat entre le bailleur (le propriétaire) et le locataire, qui définit la compensation financière devant être remise au titre de l'obtention d'un bien d'équipement pour utilisation commerciale. Le contrat de location doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom et les coordonnées du bailleur et du locataire,
- description du bien d'équipement loué,
- durée du bail (date),
- montant du bail

Pour être admissible, le contrat de location téléversé doit être antérieur au 1er mars 2020, et sa date de fin ne doit pas précéder le 1er janvier 2020.

Facture de location

Facture confirmant le montant à payer par le locataire au propriétaire ou au gestionnaire de la propriété au titre de la possession temporaire d'un bien d'équipement pour utilisation commerciale. La facture de location doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom et coordonnées du bailleur et du locataire,
- description du bien d'équipement loué,
- durée du bail (date),
- montant du bail

Pour être admissible, la facture de location téléversée doit être datée de 2020.

COÛTS LIÉS AUX ASSURANCES

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Police ou contrat d'assurance

La souscription ou le renouvellement d'une police d'assurance est un contrat entre l'assureur et la partie assurée (le titulaire de police) dans lequel est précisée la couverture d'assurance offerte moyennant une prime. La souscription ou le renouvellement d'une police d'assurance doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom et coordonnées de la compagnie d'assurances et du titulaire de police d'entreprise,
- description du risque assuré,
- année d'assurance,
- Prime

Pour être admissible, la police ou le renouvellement d'assurance téléversé doit être antérieur au 1er mars 2020, sa date de fin ne doit pas précéder le 1er janvier 2020, et la police ou le renouvellement doit protéger une entreprise.

IMPÔT FONCIER

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Compte d'impôt foncier

Compte ou relevé fourni par la municipalité et indiquant l'impôt foncier à payer. Le compte d'impôt foncier doit comporter au minimum les éléments suivants:

- raison sociale,
- adresse de la propriété,
- date d'échéance du paiement,
- montant à payer

Pour être admissible, la facture d'impôt foncier téléversée doit être datée de 2020.

FRAIS ENGAGÉS À DES FINS COMMERCIALES POUR DES SERVICES DE TÉLÉPHONIE ET DES SERVICES PUBLICS

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Compte

État des sommes dues pour des biens ou services. La facture doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom de l'entreprise et du fournisseur de biens ou services,
- description des biens ou services fournis,
- date d'échéance du paiement,
- montant à payer

Pour être admissible, la facture téléversée doit être datée de 2020.

Contrat

Convention juridique entre deux parties ou plus définissant les modalités d'une transaction aux termes de laquelle une compensation financière est remise au titre de l'obtention de biens ou services. Le contrat doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom de l'entreprise et du fournisseur de biens ou services,
- description des biens ou services fournis,
- durée du contrat,
- montant du contrat

Pour être admissible, le contrat téléversé doit être antérieur au 1er mars 2020, et sa date de fin ne doit pas précéder le 1er janvier 2020.

PAIEMENTS AUX TERMES DU SERVICE DE LA DETTE RÉGULIER ET PRÉVU

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Accord de service de la dette

Contrat entre l'emprunteur et le prêteur définissant les droits et les obligations de chaque partie. La convention de prêt doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom et coordonnées de l'emprunteur et du prêteur,
- durée du prêt,
- montant des paiements de dettes réguliers (paiement régulier du principal ou des intérêts)

Pour être admissible, la convention de prêt téléversée doit être antérieure au 1er mars 2020, et sa date de fin ne doit pas précéder le 1er janvier 2020.

Facture du prêteur

État des sommes dues par l'emprunteur au prêteur dans le cadre d'une convention de prêt. La facture du prêteur doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom de l'emprunteur et du prêteur, et renseignements contractuels,
- renvoi à la convention de prêt à laquelle se rattache la facture,
- date d'échéance du paiement,
- montant des paiements de dettes réguliers (paiement régulier du principal ou des intérêts)

Pour être admissible, la facture du prêteur téléversée doit être datée de 2020.

HONORAIRES DE TRAVAILLEURS CONTRACTUELS INDÉPENDANTS

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Facture / Compte d'honoraires de travailleurs contractuels indépendants

État des sommes dues pour les services rendus par un travailleur contractuel indépendant à l'entreprise. La facture ou le compte d'honoraires de travailleur contractuel indépendant doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom et coordonnées de l'entreprise et du travailleur contractuel indépendant,
- description des services prévus au contrat et rendus,
- date d'échéance du paiement,
- montant à payer

Pour être admissible, la facture ou le compte d'honoraires de travailleur contractuel indépendant téléversé doit être antérieur au 1er mars 2020.

Accord de frais d'entrepreneurs indépendants

Convention juridique entre deux parties ou plus définissant les modalités d'une transaction aux termes de laquelle une compensation financière est remise au titre de l'obtention de services précis. La promesse de paiement à un travailleur contractuel indépendant doit comporter au minimum les éléments suivants:

- nom et coordonnées de l'entreprise et du travailleur contractuel indépendant,
- description des services prévus au contrat et rendus,
- durée du contrat (dates de début et de fin),
- montant du prêt

Pour être admissible, la promesse de paiement à un travailleur contractuel indépendant téléversée doit être antérieure au 1er mars 2020, et sa date de fin ne doit pas précéder le 1er janvier 2020.

FRAIS DE LICENCE

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Accord de licence

Document préparé par une autorité de délivrance ou un organisme émetteur pour autoriser une entreprise à mener certaines activités. Le contrat de licence doit comporter au minimum les éléments suivants:

- renvoi à la licence requise pour les activités de l'entreprise ou description de celle-ci,
- nom et coordonnées de l'entreprise et de l'autorité de délivrance,
- période de validité de la licence,
- montant dû pour la licence

Pour être admissible, l'accord de licence téléversé doit être antérieur au 1er mars 2020, et sa date de fin ne doit pas précéder le 1er janvier 2020.

Facture de licence

État des sommes dues pour la licence nécessaire aux activités de l'entreprise. La facture de licence doit comporter au minimum les éléments suivants:

- renvoi à la licence requise pour les activités de l'entreprise ou description de celle-ci,
- nom et coordonnées de l'entreprise et de l'autorité de délivrance,
- date d'échéance du paiement,
- montant à payer

Pour être admissible, la facture de licence téléversée doit être datée de 2020.

FRAIS D'AUTORISATION / FRAIS DE PERMIS

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Facture ou Compte de frais d'autorisation / de frais de permis

État des sommes dues pour les autorisations et les permissions nécessaires aux activités de l'entreprise. La facture ou le compte de frais d'autorisation doit comporter au minimum les éléments suivants:

- renvoi à l'autorisation ou à la permission requise pour les activités de l'entreprise ou description de celle-ci,
- nom et coordonnées de l'entreprise et de l'émetteur de la facture ou du compte,
- date d'échéance du paiement,
- montant à payer

Pour être admissible, la facture ou le compte de frais d'autorisation ou de permission téléversé doit être daté de 2020.



DÉPENSES ENGAGÉES POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX AYANT SERVI À FABRIQUER UN PRODUIT HABITUELLEMENT VENDU PAR L'EMPRUNTEUR

Voir ci-après pour une obtenir une description ainsi que les exigences de base pour que le document téléchargé soit accepté.

CATÉGORIES DE DÉPENSES

Salaires et autres dépenses liées à l'emploi versés à des tiers indépendants (sans lien de dépendance)

Loyer / Bail – Immobilier

Loyer / Bail – Biens d'équipement

Assurance

Impôt foncier

Frais engagés à des fins commerciales pour des services de téléphonie et des services publics sous la forme de gaz, de pétrole, d'électricité, d'eau et d'Internet)

Paiements aux termes du service de la dette régulier et prévu

Honoraires de travailleurs contractuels indépendants

Frais de licence

Frais d'autorisation / frais de permis

Dépenses engagées pour l'achat de matériaux ayant servi à fabriquer un produit habituellement vendu par l'Emprunteur

DOCUMENTS ACCEPTABLES

Entente de paiement des matériaux

Convention juridique entre le fournisseur et l'entreprise encadrant l'achat des intrants nécessaires à la production d'un produit final offert à la vente par l'entreprise. La promesse de paiement pour des matériaux doit comporter au minimum les éléments suivants:

- description des matériaux vendus par le fournisseur à l'entreprise,
- nom et coordonnées de l'entreprise et du fournisseur,
- durée du contrat,
- montant du contrat

Pour être admissible, la promesse de paiement pour des matériaux téléversée doit être antérieure au 1er mars 2020, et sa date de fin ne doit pas précéder le 1er janvier 2020.

Facture d'aliments pour le bétail

État des sommes dues par l'entreprise pour les aliments consommés par le bétail. La facture des aliments pour le bétail doit comporter au minimum les éléments suivants:

- description des produits achetés,
- nom et coordonnées de l'entreprise et du fournisseur,
- date d'échéance du paiement,
- montant à payer

Pour être admissible, la facture des aliments pour le bétail téléversée doit être datée de 2020.

